L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse,

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI, MAYSVILLE, WHEELING ET PITTSBURG.

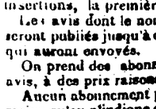

Le beau bateau-à-vapeur IOWA, capitaine Walsh, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

TOURNE & BECKWITH,
1 jan rue Nlle Levée, no 23 et 29.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur ROB ROY, capitaine James Ryan, sera prêt à recevoir du fret demain, et partira sous peu pour le dit port et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

FORSYTH, GOODWIN & Co,
30 déc encoignure Gravier & Tchonpitoulas

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA LAVANE OU MATANZAS.

Le brick espagnol TIGER; capit. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J PRATS & FILS,
27 déc rue Ste. Anne, No. 52

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

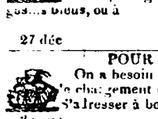

La goëlette (paquebot du 1er janvier) CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus: Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins Davis, ou à

TOURNE & BECKWITH,
27 déc no 23 et 29, Nlle Levée.

POUR MATAGORDAS.

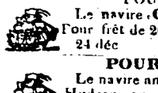

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goëlette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à Wm. L. HEWES & co.
23 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

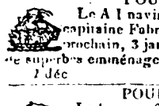

Le navire CHARLES, capitaine Blackmer. Pour frêt de 200 balles de coton, s'adresser à

24 déc J MAGER.

POUR LIVERPOOL.

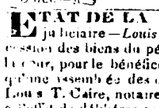

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

19 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR BORDEAUX.

Le Al navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement samedi prochain, 3 janvier. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à

7 déc P. O SORBE, 119, rue Royale

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,
8 déc—☞ rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de district judiciaire—*Louis Bodigny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—32

M. J. MATOSSY a l'honneur d'annoncer aux habitans, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, mardi 23 décembre, rue d. Chartres, no 113, à côté de M. Moth, horlogier, ancienne maison Goldenbourg, où l'on trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert, il entreprendra toute espèce de desserts façon américaine et française; toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, et surtines : les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fins, cartonages et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qui j'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors ; je previens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi.

Il profite de cette occasion pour prévenir qu'il se charge de toutes les pièces froides pour ambigu, telles que mayonnaises, patés froids, dindes à la gelée, et toutes sortes de gelées renversées, et généralement ce qui concerne sa partie. 22 déc—15

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térance Leblanc juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes, ce 17 Décembre 1834.

27 déc.—30 A SORAPURU, Greffier

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à

ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

SANGSUES.—3000 sangsues de choix, en débarquement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.

8 déc A PEYCHAUD.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,

Thos. Banks,
William McCawly,
J H Field,
Jules Le Blanc,
Michael Maher,
Thos Toby,
Manuel White,

Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidations.

3 janv S H TURNER, secrétaire.

LES soussignés préviennent le public qu'ils viennent de former une société, à partir du 1er de janvier 1835, sous la raison de G. Orrelli & P. H. Huard fils, et qu'ils continuent les ouvrages qui concernent les bâtisses.

G. ORELLI,
P. H. HUARD fils.
5 janv—3 rue Dauphine No. 305.

PLOMB EN SAUMON à vendre par
16 déc J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi 29 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles-Jean-François Tala, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE.

Rosa, mulâtresse âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1o. Un Terrain situé sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, [mesure française] où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par L. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2o. Un Terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin et trois arpents de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente;

Description des Terrains.

Le Lot No. 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur, sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le Lot no. 2, attenant au lot no. 1, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 129 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 7, attenant au lot no. 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 9, attenant au lot no. 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 10, attenant au lot no. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no. 9, 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no. 11, attenant au lot no. 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 13.

Le lot no. 13, attenant au no. 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 14.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot numéro 13, et 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no. 15.

Le lot no. 15, attenant au no. 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pieds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 16.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no. 17.

Le lot no. 17, attenant au no. 16, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no. 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente : L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 dûe à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er Janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente, toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESISS, rég

N. B Les actes de vente seront passés pardevant Theodore Seghers, notaire public, aux frais des acquereurs. 22 déc

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et afin de liquider et terminer la communauté qui existait entre Charles Watts, et Henriette Rhea, décédée. Il sera vendu le jeudi vingt deuxième jour de janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, les propriétés suivantes; savoir:—

Un lot de Terre situé rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant quatre vingt dix pieds de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par la propriété de madame Carmack, et de l'autre par la propriété de M. Alijah Fisk.

AUSSI QUATRE ESCLAVES—Savoir :

Marie, négresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, couturière, &c.

Susan, négresse âgée d'environ dix neuf ans, domestique de maison, couturière et blanchisseuse.

Retta, ou Nancy, négresse d'environ seize ans, domestique de maison gardienne d'enfans, et couturière.

Lucy, négresse d'environ quatorze ans, domestique de maison.

Ces trois dernières esclaves sont trois sœurs.

Conditions :—Pour le lot de la rue de la Douane, un quart comptant, et le reste à six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque sur la propriété. Les esclaves, à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.—Les actes de ventes, seront passés pardevant M. Félix Grima, not. pub
20 déc W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir :—

La moitié indivise d'un l'et de Terre désigné par le No 15, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, ayant 277 pieds sur la rue Jackson, s'étendant dans la profondeur sur la ligne de la propriété de William Gormley au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne il mesure 277 pieds borné d'un côté par l'liet No. 14, sur lequel il mesure 563 pieds 5 pouces et de l'autre côté par l'liet No. 18, sur lequel il mesure 550 pieds 9 pouces, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente :—$1300 comptant et la balance à 12 et 18 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens—Samedi, 24 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Claudius Michel, l'esclave suivant, savoir ; Tom, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison.—Conditions—Comptant.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédescleaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. —Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 10 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Miguel del Acebe, la Polacre VISCAINA, d'environ, 134 tonneaux, avec ses agrès et appareaux.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Felix Grima Esq., not. pub., aux frais de l'acquéreur. 30 déc.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 28 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Morina, la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levee et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa sur 140 pieds de profondeur; ensemble une vieille maison en bois.—Conditions de la vente :—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 14 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Adelaide Darby, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir ;

ESCLAVES.

Jemine alias Maime, négresse âgée d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repasseuse et ses deux enfans nommés Marius ou Vinesse, mulâtre âgé de 3 ans et demi, et Ely, mulâtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant 32 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Baptiste Prampin et de l'autre côté par celle maintenant ou ci-devant appartenant à la succession de Pierre Olivier; ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la Vente, les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des parties intéressées, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, 6 déc.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Samedi 7 février 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Henry Tardy, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir, Esclaves :—

1°. Harry, nègre âgé de 50 ans, bon sujet, maladif et sujet au seignement du nez.

2°. Sophie, négresse, âgée 50 ans, sachant un peu blanchir et repasser, mauvais sujet et insolente.

PROPRIÉTE.

Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, entre les rues Trémé et des Marais, côté Sud Ouest, désigné par le no. 25, mesurant 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions de la vente :—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B Les actes de vente seront passés pardevant L. Fernandez, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Jeudi, 5 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christopher Nagel; les esclaves et les propriétés ci-près décrites, savoir :—

1°. Aimée, négresse, âgée d'environ 60 ans, domestique de maison.

2°. Célestin, nègre, âgé d'environ 50 ans, cigarrier, adonné à la boisson.

3°. Célie, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et repasseuse.

4°. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et repasseuse et son enfant nommé George, âgé d'environ 14 mois.

5°. Jesse, nègre, âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de lait, propre à tout.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un Terrain, situé à l'encognure des rues des Remparts et du Maine, ayant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur environ 100 pieds de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de quatre appartemens, une gallerie, deux cabinets et une cuisine en briques dans la cour.

2°. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant 20 pieds de face à la rue Dumaine sur 60 pieds de profondeur et les bâtisses.

3°. Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, maintenant occupé par M. Labranche Dusin, ayant 60 pieds de face à la rue Toulousé, sur 120 pieds de profondeur et les hangards.

4°. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, désigné par le no. 12, dans l'liet no. 98, ayant 60 pieds de face à la rue Euterpe, sur 120 pieds de profondeur.

5°. Un liet de forme irrégulière, situé dans la ville de Macdonogh, désigné par le no. 114, sur le plan de ladite ville, borné par les rues Franklin, Ptolémée et la Réserve.

Conditions de la vente :—Les esclaves à 6 et 12 mois de crédit et les propriétés à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs, 29 déc

PAROISS D'ORLEANS.—Cour de Preuves,—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Job Bacon, jr. les esclaves et les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé sur la nouvelle batture, au faubourg Ste. Marie, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, ayant 40 pieds de face à la rue Delord, 151 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot no. 7, 137 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot no 9 et 42 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fonds qui sépare le faubourg Ste. Marie du faubourg Delord ; le dit terrain est désigné par le lot no. 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 juin 1822, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire, le 7 février 1823.

2o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé à l'encognure des rues Pearl et Delord, faubourg Ste. Marie, ayant environ 23 pieds de face à la rue Delord, et environ 142 pieds de face à la rue Pearl.

ESCLAVES.

Austin, nègre, âgé d'environ 27 ans ; Samuel Weems, nègre âgé d'environ 29 ans ; James, nègre âgé d'environ 21 ans ; John, nègre âgé d'environ 18 ans ; Joe, nègre d'environ 23 ans ; Primus, nègre âgé d'environ 26 ans; Charles, nègre âgé d'environ 30 ans, bon tonnelier.

Ces esclaves sont de bons sujets et acclimatés et ont travaillé dans une raffinerie. Ils sont vendus sans aucune garantie quant aux vices et maladies redhibitoires, quoique l'on ne pense pas qu'ils soient attaqués d'aucuns des vices ni maladies prévus par la loi, et ils seront considérés aux risques de l'acquéreur, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente.

Conditions : les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit et les esclaves à 3 et 6 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant Hilary B. Cenas, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs, 24 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Pieuves—Vente par le régister des testamens—Lundi 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les actions ci-après décrites, savoir:

1er. Vingt deux actions du fonds capital de la Banque du commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $10 par actions ont été payées.

2e. Une action de la compagnie de la presse à coton de la Nouvelle-Orléans, payée en entier.

Conditions de la vente : les actions de la banque à 60 jours de crédit et l'action de la presse à coton à 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,

31 déc W F C DUPLESSIS, register.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Rosa, négresse, âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans; Adèle âgée de 4 ans, et ———, âgée de — mois.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour,

29 déc W F C DUPLESSIS, rég.

LARD—100 barrils mess ; 200 de crime, en débarquement et à vendre par J THAYER & co.
20 déc

LE soussigné prévient ses anciennes connaissances et le public qu'il a pris une maison rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, No. 124, pour entreprendre toute sorte de commandes concernant son état, pour le dehors seulement: Il prend des pensionnaires à la semaine et au mois à des prix raisonnables; il entreprend toutes sortes de commandes pour les soirées de bal, et autres. Il prévient les personnes qui voudraient lui donner quelques ordres de le prévenir deux jours d'avance, attendu que le marché ne fournit pas tous les jours les articles que l'on pourrait désirer.

3 janv—15 CHERI BRZY, traiteur.

$50 *de Récompense.*

LA maison du soussigné a été volée dans la nuit du 31 Décembre, des objets suivants: Une bague, forme de couronne, avec neuf diamans (la dite bague a été coupée, l'on peut voir la marque de la soudure). Une chaine en or, pour femme. Une montre de femme en or, enrichie de pierres bleues. Deux paires boucles d'oreille, dont l'une en perles fines ; une veste, pantalons et petit gilet. La récompense mentionnée sera donnée pour l'arrestation du voleur, ou tout autre renseignements qui pourraient amener à la restitution des objets volés.

JOSEPH TOURNE,
3 janv—6 No. 25 rue Foucher.

GRAISSE—800 livres de graisse fraîche en très bon ordre et à vendre par J THAYER & co.
20 déc

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves —Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 27 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après decrites, savoir :

1°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, formant l'encognure des rues St. Pierre et de la Commune, mesurant 100 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 lignes le fond.

2°. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2, 95 pieds sur la ligne du lot No. 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3°. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds 8 pouces sur la ligne du lot no. 2, 95 pieds sur la ligne du lot no. 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

4°. Le lot no. 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

5°. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

6°. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 32 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond.

7°. Les lots nos 7, 8, 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8°. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9°. Les lots nos. 12, 13, 14 et 15, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10°. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11°. Les lots nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 5, formant encognure.

12°. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Poydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

13°. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces, 7 5 7 lignes sur la ligne du lot no. 6 127 pieds, 11 pouces, 2 3 7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14°. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 1 7 pieds 11 pouces 5 1 4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15°. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16°. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6/7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17°. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2 7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18°. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul. 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19°. Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no. 14, et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

20°. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

21°. Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encogn